Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260409-202637VF-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

Date de convocation :		02 AVRIL 2026
Date d'affichage :		03 AVRIL 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**14**
VOTANTS :		**14**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à vingt heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM DUAULT Michel - GLAIS Marie-Thérèse – HERVAULT Olivier – QUEMARD Françoise – THOMAS Yvonnick, Adjoints
MM BARAZER Nona - CHEVALIER Estelle - ELIE Laëtitia – JAMIN Sandrine – LECHEVALIER Casimir - MARC Aurélie - QUIGNON Olivier – ROBERT Solène - SETAN Guillaume
formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M PILLET Frédéric

Secrétaire de séance : M BARAZER Nona

DELIBERATION N°:	2026-37

OBJET DE LA DELIBERATION :
Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Michel DUAULT, Maire, rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.
Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :
- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260409-202637VF-DE

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Rôle de cette commission :
La CCID a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune
La commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROCEDE à la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs et propose à la Direction des Finances Publiques Service Fiscalité Directe Locale la liste de vingt noms, comme suit :

Président : Michel DUAULT, Maire

Membres

- M. BARON Hervé
- M. THOMAS Yvonnick
- Mme NOGUES Sandrine
- M. DUAULT Jean-Baptiste
- Mme LEBORGNE Joëlle
- Mme LEFEUVRE Carmen
- Mme GLAIS Marie-Thérèse
- Mme QUÉMARD Françoise
- M HUET Philippe
- Mme JAMIN Sandrine
- MME ROBERT Solène
- Mme MARC Aurélie
- M. LEBORGNE Christian
- M. HAEGELIN Bernard
- M. DURAND Emile
- M. ORAIN Philippe

Hors Commune
- M. PILLET André
- M. GUERIN Patrick
- Mme ELAN Marie-Odile
- M. RENAULT Joël

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260409-202637VF-DE

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 14 Avril 2026

MAIRIE DE MONTERFIL
et Vilaine

Le Maire,

Michel DUAULT